Zeitschrift: Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel

Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel

Band: 2 (1839)

Artikel: Enumération des végétaux vasculaires qui croissent dans le canton de

Neuchâtel

Autor: Godet, Ch.H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-100086

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉNUMÉRATION

DES VÉGÉTAUX VASCULAIRES QUI CROISSENT DANS LE CANTON DE NEUCHATEL;

PAR M. CH. H. GODET.

AVANT-PROPOS.

Une énumération des plantes qui croissent dans une localité spéciale, est quelque chose de bien aride en soi, si on la suppose destinée à la généralité des lecteurs : c'est une suite de mots sans vie, un tableau sans couleur et sans intérêt pour tout homme étranger à la connaissance des végétaux. Mais il en est tout autrement pour le botaniste exercé : pour lui, une énumération soignée, faite avec une critique consciencieuse, équivaut à une Flore, où toutes les plantes seraient décrites ou figurées; pour lui, le nom seul d'une plante parle suffisamment à son imagination, parce qu'il la connaît déjà, et qu'il lui suffit de savoir qu'elle croît dans telle ou telle localité, pour la reconnaître aisément, si elle se présente à lui dans l'endroit où il la cherche. Cette assertion est encore plus vraie pour un pays qui, comme le nôtre, et comme, au reste, toute la chaîne jurassique, ne contient aucune espèce qui lui soit exclusivement propre. L'énumération des plantes de notre canton ne sera donc pas sans intérêt et sans utilité, dans un temps surtout où une commission spéciale vient d'être nommée pour s'occuper de la rédaction d'une nouvelle Flore helvétique; elle servira du moins à rectifier quelques erreurs de localités ou de déterminations d'espèces qui se sont glissées dans les Flores antérieures, d'après des données inexactes, et à ajouter quelques nouvelles richesses à notre Flore indigène, déjà si riche et si variée pour un si petit espace.

Mais quelque peine que je me sois donnée pour recueillir tous les renseignemens qu'il dépendait de moi de me procurer, quoique j'aie eu à ma disposition plusieurs herbiers de plantes indigènes, et que j'aie herborisé pendant plusieurs années dans toutes les parties de notre canton, je suis loin d'avoir levé tous les doutes et d'avoir recueilli toutes les espèces citées dans les anciens catalogues, soit qu'elles aient été faussement indiquées, soit qu'elles aient disparu. L'industrie si active de notre canton, les nombreuses constructions qui s'élèvent de toutes parts, les quais établis le long de notre lac, l'exploitation de la tourbe qui devient toujours plus abondante, à mesure que la cherté du bois augmente, toutes ces

causes réunies ont déjà fait disparaître et feront disparaître encore peu-à-peu bien des espèces qui, d'ailleurs, étaient rares.

C'est ainsi que nous avons cherché en vain dans les marais des Ponts et de la Brévine le Sedum villosum et la Scheuchzeria palustris, que M. Chaillet y indique comme communes, au moins la dernière; c'est ainsi que l'exploitation de la tourbe rend tous les jours plus rare la Saxifraga hirculus; que la reconstruction de la tour des prisons a fait disparaître de la base du rocher l'Iris germanica et la Vinca major, qui, du temps de M. d'Ivernois, y croissaient en abondance; que l'établissement des quais à Neuchâtel a entièrement extirpé le Xanthium strumarium qui croissait encore, en 1795, dans les graviers du lac. L'Acorus calamus sera bientôt cherché en vain dans les marais de Thielle, déraciné qu'il est chaque année par les paysans, qui en sèchent la racine pour en parfumer leurs armoires. Le Glaucium luteum ne se retrouve plus qu'en très-petite quantité le long des graviers du lac, au Bied, et à Epagnier: on ne retrouve plus ni le Cynodon dactylon, ni la Pyrola uniflora, ni l'Inula helenium, ni quelques autres espèces indiquées d'une manière non douteuse dans les anciens catalogues.

D'un autre côté, on a admis dans notre Flore bon nombre d'espèces qui doivent en être évidemment bannies. Deux botanistes de notre pays, qui d'ailleurs ont rendu des services à la Flore de notre canton, se sont amusés à naturaliser dans nos montagnes des espèces des hautes Alpes, étrangères à notre Jura, et j'ai obtenu des données assez certaines sur plusieurs d'entr'elles, pour pouvoir les bannir sans injustice de notre Flore, tout en les laissant orner tranquillement nos rochers et nos vallées: nous leur refusons l'indigénat, mais non un permis de séjour. Ce sont, par exemple, aux environs de la Chaux-de-Fonds et sur les côtes du Doubs, Veronica saxatilis, Arabis bellidifolia, Viola biflora, Erythronium dens canis, Asperula taurina, Cerastium tomentosum, aux Rochats et à St Sulpice, Eryngium alpinum, au Val-de-Travers, Scabiosa alpina, si tant est qu'elle y ait jamais été trouvée.

Ainsi la civilisation, l'industrie, l'art, sont en lutte continuelle avec la nature, qui ne peut manquer d'être modifiée petit-à-petit, au moins sous le rapport de ses productions végétales; et il devient chaque jour plus important de bien fixer quelle a été la part de la nature, avant que nous en perdions les traces que nous ne pourrions plus retrouver. Il n'a été dressé encore aucun catalogue un peu complet et tant soit peu critique des végétaux de notre canton, et c'est ce monument que j'ai voulu commencer à élever, en fixant d'une manière aussi précise que possible et d'après les renseignemens les plus anciens, le domaine de notre Flore, depuis le moment où il en est fait mention. Les botanistes qui me succéderont, dans des circonstances de nature toujours plus défavorables, auront au moins le fil d'Ariane pour le passé et ne s'étonneront plus, comme nous, quand, dans une localité citée d'une manière précise, ils chercheront en vain l'espèce indiquée, parce qu'une forêt a

été transformée en champs, des rochers en routes hardies, des marais en prairies, des graviers en digues et en quais.

Parmi les végétaux qui croissent sans culture dans une localité quelconque, il est impossible qu'il ne s'en trouve pas un certain nombre qui ne lui appartiennent pas véritablement, surtout parmi les plantes annuelles. Les graines de céréales, de trèfle, d'esparcette que nous tirons d'autres pays, surtout des pays méridionaux, nous apportent de temps en temps des espèces jusqu'alors inconnues, et qui leur sont peut-être arrivées de même; ainsi il est difficile de bien circonscrire, dans tous les cas, le véritable domaine d'une Flore spéciale. Si, comme cela paraît bien certain, l'Erigeron canadense nous est venu d'Amérique; si, comme plusieurs botanistes le prétendent, le Papaver Rhæas, le Centaurea cyanus, l'Agrostemma githago, et autres espèces si communes parmi les moissons, nous sont arrivées d'orient avec les céréales, dès les anciens temps, qui nous dit qu'il n'en est pas de même de toutes les plantes annuelles et bisannuelles qui ne croissent chez nous que parmi les moissons et les champs labourés, comme Alchemilla arvensis, Delphinium consolida, Campanula speculum, les diverses espèces de Fedia? etc. Toutefois nous devons énumérer ces espèces, comme si elles étaient véritablement indigènes, parce que nous n'avons aucune tradition qui nous permette de les exclure du droit de patrie, et que le bénéfice de la prescription leur est acquis; et cependant nous savons qu'il y eut un temps où il ne se traçait pas un sillon dans toute l'Helvétie, et où par conséquent les plantes propres aux terrains cultivés n'existaient pas dans nos montagnes. Mais si nous avons perdu la trace pour le passé, une énumération peut laisser d'utiles jalons pour l'avenir, et nous saurons à quoi nous en tenir avec tous les nouveau-venus qui ne seront pas légalement inscrits. Il y a déjà un certain nombre d'espèces que je n'admets qu'avec doute comme indigènes, parce qu'elles sont rares et bornées à quelques localités où elles ne se retrouvent pas même chaque année; telles sont, par exemple, Centaurea solsticialis, C. calcitrapa, Crepis setosa, Papaver argemone, Scandix pecten, Caucalis grandiflora et daucoides, Melampyrum nemorosum, Coriandrum sativum, indiqués par MM. Chaillet et Schleicher près de Peseux, et qui y a complètement disparu; Lathyrus nissolia, anciennement trouvé au Val-de-Ruz, et bien d'autres; observations que j'indiquerai à chaque espèce dans mon énumération.

Une autre classe de plantes est celle des échappées des jardins, qui augmentent d'une manière si commode le nombre des sujets d'une localité. Avec celles-ci, il est plus facile de procéder; on connaît en général parfaitement la patrie de ces espèces, qui ne se retrouvent que dans les environs des jardins où elles sont cultivées: telles sont, dans notre pays, Datura stramonium, Sylibum marianum, Valeriana phu, Aster chinensis, Anthemis nobilis, Balsamita major, Artemisia absynthium et pontica, au Val-de-Travers, Pyretrum parthenium, etc.—Celles-ci, ainsi que les espèces généralement cultivées en plein champ, doivent être admises, sans doute, dans une énumération, mais notées d'un signe particulier, qui les fasse reconnaître au premier coup-d'œil.

Quand il s'agit maintenant d'évaluer le nombre d'espèces qui croissent naturellement dans une localité circonscrite, la plus grande difficulté vient du peu de fixité attachée au mot espèce; non en principe, mais dans l'application. Les deux principales Flores de l'Allemagne et des pays voisins, les dernières publiées et celles qui nous ont servi de guides, en sont un exemple frappant, quoique rédigées toutes deux par des savans qui jouissent d'une réputation méritée. Il est évident que M. Reichenbach a multiplié les espèces outre mesure et qu'il a très-souvent décrit comme telles de simples formes : mais M. Koch, de son côté, ne les a-t-il pas trop réduites? N'est-ce pas poser un principe au moins hasardé, que toute soi-disant espèce, dont les caractères, même les plus saillans, ne sont pas fixes et ne résistent pas à la culture, ne peut être considérée comme espèce, quand bien même la nature aurait pris soin de la caractériser dans le plus grand nombre de cas? Et s'il est vrai, d'un côté, que les influences locales et climatiques peuvent souvent modifier une espèce d'une manière étonnante et lui faire prendre des caractères très-tranchés, ne se pourrait-il pas aussi quelquesois, que deux espèces primitivement distinctes se soient rapprochées ou aient formé des hybrides intermédiaires, qui en rendent la caractérisation plus difficile, sans que pour cela, il faille les confondre en une? Les extrêmes, dont la différence saute aux yeux au premier coup-d'œil, n'en seraient-ils pas moins de bonnes espèces à conserver, malgré quelques formes intermédiaires qui semblent les confondre? Les exemples sont trop nombreux pour que j'aie besoin d'en citer. La difficulté est grande, je l'avoue, et risque bien de n'être jamais tranchée; elle augmente même chaque jour. Pour décider la question, il faudrait reprendre, pour ainsi dire, la nature ab ovo: chaque jour elle tend à se diviser davantage et à devenir toujours plus insaisissable dans son infinie variété : plus elle se divise, moins le produit de ses actes présente de caractères tranchés et constans. Aussi y a-t-il des espèces végétales et animales qui feront à jamais le désespoir des naturalistes : c'est une pomme de discorde qui durera autant que la nature elle-même. — Il y a donc encore ici, comme partout ailleurs, un juste-milieu à tenir, qui dépendra de la manière de voir individuelle de chaque botaniste, et peut-être aussi jusqu'à un certain point de la localité qu'il exploite.

Il ne sera sans doute pas sans intérêt de faire mention des sources qui m'ont aidé dans cette énumération, et des secours que j'ai trouvés soit dans des herbiers spéciaux de plantes du canton, soit dans la coopération des botanistes de notre pays, qui ont bien voulu m'aider de leurs observations ou m'envoyer des plantes rares, qui avaient échappé à mes recherches.

Les deux seules sources écrites où j'ai pu puiser sont : 1° le catalogue de M. le docteur d'Ivernois, et 2° celui de M. le capitaine de Chaillet.

M. le docteur d'Ivernois, (1) médecin de S. M. le roi de Prusse, après des herborisations

⁽¹⁾ C'est lui qui doit avoir donné à J. J. Rousseau ses premières leçons de botanique.

de 20 années, (depuis 1726 à 1746) a dressé un catalogue manuscrit des plantes de la Principauté, par ordre alphabétique, en suivant littéralement l'Enumeratio stirpium Helvetiæ, de Haller, qui fut son ami. Ce catalogue est intitulé: Catalogue des plantes qui croissent naturellement dans la souveraineté de Neuchâtel et de Valangin, 1746. Il paraît avoir prêté un de ses manuscrits à Gagnebin de la Ferrière, qui y a ajouté de sa main beaucoup de localités. Je n'ai pas vu l'original de ce catalogue; mais M. Chaillet m'en a prêté une copie qu'il en a faite lui-même. Le catalogue original contient 1227 espèces, phanérogames et cryptogames vasculaires et cellulaires comprises. Le nombre des plantes ajoutées en notes par M. Chaillet est de 134 environ. M. Chaillet, dans la copie faite par lui, a eu soin en outre de noter d'un signe particulier les espèces dont il avait confirmé lui-même l'existence dans le canton; mais il paraît qu'il en est resté un certain nombre qu'il n'avait point retrouvées, au moins à l'époque de cette copie, qui porte la date du 25 décembre 1791.

Depuis ce temps, M. Chaillet n'a cessé de travailler à la Flore indigène, et a dressé un nouveau catalogue, qu'il a successivement enrichi de nombreuses découvertes. J'en ai eu en main une copie, faite par M. Louis Coulon fils, et qui contient environ 1257 espèces de plantes phanérogames: mais il y a plusieurs doubles emplois et variétés citées comme espèces. Ce catalogue sera d'un grand prix, quand il sera possible de le comparer avec l'herbier original, la meilleure source qui eût pu me servir de guide, mais dont il m'a été impossible de faire usage, à cause des infirmités de ce vieillard plus qu'octogénaire. Bien des doutes même ne pourront être levés que par l'inspection de ce précieux herbier, qui rectifiera, j'espère, dans la suite, ce que cette première publication doit nécessairement présenter de défectueux et d'incomplet. M. Chaillet a, en outre, publié dans l'Almanach des 22 cantons (canton de Neuchâtel) un catalogue des plantes les plus remarquables de notre pays.

Dans une traduction allemande d'un ouvrage intitulé: Description des montagnes et vallées de la principauté de Neuchâtel et Valangin, saite et augmentée par Joh. Bernouilli, (Berlin 1783) se trouvent indiquées beaucoup d'espèces rares de notre canton, avec les localités, mais quelquesois à saux : ces espèces, du reste, sont suffisamment connues, et je ne sais mention de cet ouvrage que pour en rapporter quelques saits intéressans, relatifs à la botanique indigène. Nous y apprenons, par exemple, que le Creux du Van, sameux de toute antiquité, sut déjà visité, au 17° siècle, par Conrad Gessner et Jean Bauhin; au 18° (1739), par le grand Haller; et en 1781, par le marquis de Girardin et M. d'Ermenonville.

Telles sont les seules sources écrites que j'aie pu consulter.

Parmi les botanistes, qui, sans avoir rien publié (1), ont le plus contribué à la connais-

⁽¹⁾ Je crois cependant que les frères Gagnebin ont publié un catalogue des objets d'histoire naturelle recueillis par eux; mais je ne sais si les plantes y sont comprises.

sance des plantes de notre canton, je dois citer, par ordre de date, Gagnebin de la Ferrière, qui vivait du temps de Haller et de M. d'Ivernois, dont il paraît avoir été l'ami. Il a surtout exploré la partie de notre canton qui touche à l'Evéché de Bâle, les Combes de Vallanvron, les environs de la Chaux-de-Fonds, Chasseral, etc.; mais je n'ai pu apprendre ce qu'était devenu son herbier, qui n'est probablement point resté dans notre pays. C'est à lui que l'on doit, comme je l'ai dit plus haut, la naturalisation dans nos montagnes de plusieurs espèces des hautes Alpes, que l'on est fort surpris de rencontrer dans ces localités et qui y ont été indiquées comme indigènes, d'après des renseignemens trop superficiels.

M. le capitaine Benoît des Ponts s'est beaucoup occupé des végétaux de notre pays, et avait formé un herbier assez considérable, qui appartient maintenant à M. Chapuis, pharmacien à Boudry. Malheureusement il n'est guère possible d'en tirer aucun renseignement tant soit peu précis, des exemplaires des pays voisins y étant constamment mêlés dans la même seuille avec ceux du nôtre, et les indications de localités y étant souvent évidemment sausses. Je n'ai examiné que quelques parties de cet herbier, que M. Chapuis a eu la complaisance de mettre à ma disposition, et dont il m'a d'ailleurs communiqué tout ce qu'il pouvait rensermer de curieux.

M. le capitaine Roulet a aussi formé un herbier qui se trouve, de même que le précédent, en la possession de M. Chapuis. Les localités y sont plus exactement indiquées, et j'y ai trouvé plusieurs espèces qui ont disparu maintenant, mais dont l'ancien indigénat ne peut être révoqué en doute, entr'autres la Pyrola uniflora, qui croissait en abondance dans le petit bois de peupliers des prés de Reuse, mais qui a été extirpée, dit-on, par la propriétaire actuelle, peu sensible à l'honneur de recevoir chaque année la visite des botanistes du pays, qui y accouraient pour cueillir eux-mêmes cette jolie espèce, dans la seule localité où elle se trouvât dans notre canton.

M. Junod a laissé un herbier intéressant qui est maintenant à la Chaux-de-Fonds. Comme il a accompagné M. Chaillet dans une grande partie de ses herborisations, cet herbier ne contient guères que ce que contient celui de M. Chaillet, auquel d'ailleurs il communiquait toutes ses découvertes. Il ne s'y trouve en conséquence, suivant M. Lequereux, qui l'a examiné en détail, rien de plus que ce que nous connaissons déjà. On doit aussi à M. Junod la naturalisation de plusieurs espèces étrangères à notre canton.

Le nom de M. le capitaine de Chaillet est trop connu dans les fastes de la botanique indigène, et trop généralement cité, pour qu'il soit nécessaire de le nommer autrement que pour lui rendre la gloire qui lui est due, d'avoir plus à lui seul que tous les autres botanistes du pays, contribué à la connaissance des végétaux indigènes. Patriarche des botanistes de notre pays, il l'est aussi de ceux de la Suisse entière. Son herbier restera toujours comme le monument le plus authentique à consulter : son infatigable activité lui a fait parcourir les plus petits recoins de notre canton, et ses relations avec les plus savans botanistes l'ont mis à même de déterminer nos plantes avec beaucoup d'exactitude. On sera sur-

pris sans doute que j'ose présenter cette énumération avec l'aveu que je n'ai point examiné cet herbier, et on se demandera pourquoi je n'ai pas différé plutôt de quelques années de livrer ce travail au public; mais plusieurs considérations m'ont décidé: d'abord, le désir de rectifier beaucoup de fausses indications imprimées dans la Flore de Gaudin, et cela, avant la publication d'une nouvelle Flore helvétique, et de faire connaître quelques espèces découvertes récemment, depuis que M. Chaillet a dû cesser ses investigations : en second lieu, l'exactitude que M. de Chaillet a mise à indiquer les localités des nouvelles richesses qu'il ajoutait chaque année à notre Flore, est telle, que nous n'avions le plus souvent, pour ainsi dire, qu'à nous transporter à l'endroit cité, pour être sûrs d'y recueillir la plante en question: troisièmement, j'ai eu pour me guider une copie de son dernier catalogue, et par la comparaison de mon herbier indigène, j'ai vu avec plaisir que j'avais des matériaux suffisans, au moins pour les plantes vasculaires phanérogames et cryptogames. - Quant aux cryptogames cellulaires, il n'y a que l'inspection de l'herbier de M. Chaillet qui puisse permettre d'en livrer l'énumération au public. C'est de cette dernière classe de végétaux qu'il s'est surtout occupé durant les dernières années de sa vie active, et c'est aussi celle qui a été la plus négligée par les autres botanistes du canton; j'espère cependant arriver avec le temps à combler cette lacune, avec l'aide de mes amis et des coopérateurs zélés qui m'ont promis l'appui de leurs recherches.

M. Gaudin, auteur de la dernière Flore helvétique, a fait plusieurs voyages botaniques dans notre canton: en 1813, il a visité la Côte-aux-Fées, les Verrières, la Brévine, le Locle, les Brenets et la Chaux-de-Fonds. En 1815, il vint à Neuchâtel, où il fut reçu par M. Chaillet, et visita de là d'abord Chasseral, puis la côte de Noiraigue, le Creux du Van, le Val-de-Travers et les Verrières. C'est cependant toujours à M. Chaillet qu'il doit l'indication de la plupart des localités pour les plantes de notre pays.

A côté des noms que je viens de citer, il en est d'autres qui ont beaucoup contribué et contribuent encore à la connaissance de nos plantes indigènes: MM. Coulon père et fils, M. le Prof. Agassiz, m'ont fait connaître plusieurs espèces rares du canton; M. de Buren, celles des environs de Vauxmarcus; M. Schuttleworth, celles des environs du Landeron, de Cressier, de Lignières et de Chasseral: je lui dois des remercimens particuliers pour les espèces qu'il a bien voulu me communiquer et les renseignemens qu'il m'a donnés, d'autant plus précieux qu'il possède peut-être le plus riche herbier de la Suisse entière, et que personne n'a plus étudié que lui la Flore de toute la chaîne jurassique. Je dois encore de justes remercîmens à mon excellent ami, M. Léo Lequereux, qui, jeune encore, affligé d'une triste infirmité, s'est voué par goût et pour se distraire à l'étude de la botanique, ayant cherché, comme il le dit lui-même dans une de ses lettres, des amis parmi les êtres vivans, qu'on peut étudier sans le secours de l'ouïe. Son nom paraîtra souvent dans cette énumération. Il a parcouru, pendant six années, les environs de la Chaux-de-Fonds, les marais des Eplatures, de Pouillerel, des Crosettes, les Combes de Vallanvron, les Côtes du Doubs, et peu

d'espèces doivent avoir échappé à sa persévérance et à sa sagacité: puis il a visité toute l'arète qui s'étend entre le Val-de-Ruz et celui des Ponts, depuis la Tourne au Val de St Imier,
le Val-de-Travers, les marais de la Brévine, le Val-de-Ruz et plus particulièrement le Creux
du Van, qui l'attirait plusieurs fois chaque année dans ses romantiques rochers, et dont il
connaît les trésors mieux qu'aucun autre botaniste. C'est encore lui qui m'a communiqué la
plus grande partie des plantes rares, dont la découverte lui est due, et c'est dans les herborisations que nous avons faites en commun que j'ai pu apprécier ce que valait un collaborateur aussi zélé et infatigable que lui. — Je lui dois en outre la rectification de plusieurs
localités et des indications plus précises sur beaucoup d'autres.

J'ai peu de chose maintenant à ajouter sur mes propres travaux, qui, sauf quelques nouvelles découvertes, ajoutées à notre Flore pendant des herborisations de trois années, ont consisté principalement à recucillir et à mettre en ordre des matériaux disséminés, à déterminer les espèces et à en faire un tout qui pût être offert au public, sans trop d'imperfections. De nouvelles recherches modifieront bien sûrement ce travail en quelques parties; je crois cependant que le domaine de notre Flore ne s'étendra jamais beaucoup, et que nous connaissons à-peu-près l'ensemble des espèces que possède notre canton. — Les cryptogames cellulaires réclameront désormais nos soins plus spécialement, et nous espérons les faire paraître plus tard dans une de nos prochaines publications, quand nous aurons pu puiser à la seule source qui nous permette de faire un travail un peu complet, l'herbier de M. le capitaine Chaillet.

Quant aux limites de notre Flore, ce sont celles indiquées dans la carte de M. d'Osterwald comme limites de notre pays. Quelques espèces cependant, citées dans cette énumération, quoique trouvées sur les confins même des pays qui nous avoisinent, sont encore, strictement parlant, hors des bornes de notre canton. Mais en réfléchissant qu'il est plus que probable qu'elles se retrouveront sans doute aussi dans l'enceinte de nos limites, puisque le terrain dans lequel elles croissent ne diffère en aucune manière, je n'ai pas voulu les exclure. J'ai admis aussi quelques espèces particulières au Mont Chasseron, tout entier dans le canton de Vaud, et quelques-unes du Vuilly et du Grand marais, mais cela, plutôt pour servir de guide et d'indication à nos botanistes, que pour enrichir notre Flore d'espèces qui ne lui appartiennent pas. D'ailleurs, j'ai pris soin d'empêcher qu'on ne s'y méprenne, en indiquant toujours la localité. — J'aurais volontiers donné un aperçu de la géographie des plantes de notre canton et de leur distribution; mais un mémoire intéressant de M. Léo Lequereux sur ce sujet, et qui fera probablement partie de ce volume de nos annales, y suppléera suffisamment.

Quelques personnes seront sans doute surprises de l'orthographe adoptée pour quelques noms propres de lieux; mais comme cette orthographe est loin d'être fixée pour beaucoup d'entr'eux, j'ai été dans le cas de choisir, souvent d'une manière arbitraire, entre deux manières d'écrire le même mot; mais j'ai toujours cherché à m'appuyer au moins sur une

bonne autorité: j'ai écrit, par exemple, Creux du Van, et non Creux du Vent, parce que je crois la première orthographe plus ancienne que celle admise dans la carte de M. d'Osterwald: c'est au moins celle adoptée dans une carte de 1783, publiée d'après celle de MM. de Merveilleux, de l'Isle et Clermont, et qui est jointe à l'ouvrage cité de M. Joh. Bernouilli. Il aurait fallu des recherches historiques profondes et difficiles pour remonter aux véritables sources et se décider en connaissance de cause, travail qui est plutôt de la compétence de l'historien que de celle du naturaliste.

Pour terminer enfin, j'observerai que les espèces qui ne sont accompagnées d'aucun signe et imprimées en caractères italiques, sont celles sur lesquelles il n'y a aucun doute : elles sont en outre généralement répandues dans le pays, quand elles ne sont accompagnées d'aucune indication de localité. — On a mis un astérisque (*) à celles dont l'existence dans le canton est assez certaine, quoique je n'aie vu encore aucun exemplaire authentique de l'espèce en question; et deux astérisques (**) à celles qui sont plus que douteuses, quoique indiquées dans certains catalogues. Le signe + précède celles qui sont évidemment cultivées. Un point d'exclamation (!) est ajouté après toutes les localités que je regarde comme sûres, pour y avoir trouvé moi-même l'espèce en question ou pour l'avoir reçue directement de l'endroit indiqué. Je crois avoir pourvu de cette manière à ce qu'exige la conscience la plus scrupuleuse.

Les abrévations des noms propres sont les suivantes :

Chaill. = M. le cap. de Chaillet.

Herb. Ben. = Herbier de feu M. le cap. Benoît des Ponts.

Lequer. = M. Léo Lequereux, à Fleurier.

Coul. = MM. Coulon père et fils.

d'Ivern. = feu M. le Doct. d'Ivernois.

Gagn. = feu M. Gagnebin de la Ferrière.

de Bur. = M. le Baron de Buren de Vaumarcus.

Chap. = M. Chapuis, pharmacien à Boudry.

Agass. = M. le Professeur Agassiz.

Jun. = feu M. Junod.

God. = Ch⁸ Godet, à Neuchâtel.

Pury Chât. = M. Henri Pury-Châtelain.

Neuchâtel, le 12 mai 1838.